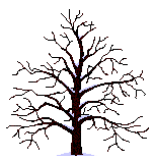


INFORET

-- Espace Asso - Les Amis du bois de Saint-Cucufa (92) - Dernières informations --

Dernières
informations



**CLASSEMENT DU
BOIS DE SAINT
CUCUFA EN SITE
PROTEGE : ON EN
REPARLE.**

Rocad
jeudi 11 décembre 2008

Historique :

En octobre 1996, au cours d'une réunion de la Commission Départementale des Sites Perspectives et Paysages, M.Jacques Gautier, Vice-Président du Conseil Général et Maire de Garches, évoquait les coupes importantes dans le Bois de Saint Cucufa. Un membre de la commission reconnaissait que le site de Saint Cucufa n'étant pas protégé, rien n'était exigible et que pour que la commission des sites soit saisie, il fallait que la forêt soit classée. Un courrier des ABSC demandant cette protection a été adressé le 23 janvier 1997 à la Direction Régionale de l'Environnement d'Île-de-France et un exposé des motifs envoyé à M. Jacques Baumel Maire de Rueil, et à l'ONF.

En juin 1999, M. Yves PERILLON, alors Inspecteur des Sites à la DIREN, nous disait qu'il ne pouvait engager un classement tant que les travaux en forêt, consécutifs au tunnel de l'A86, ne seraient pas terminés.

Depuis, nos contacts réguliers avec ce service, par téléphone et par courriers n'ont obtenu que des réponses d'attente.

Aujourd'hui les deux puits de secours, dont les emplacements devaient être définis pour que soit lancé le processus de classement, sont installés dans les parcelles 63 et 67 et rien de devrait donc s'opposer à voir enfin aboutir notre demande.

C'est ce que nous avons signalé à M. Patrick Ollier en lui demandant d'intervenir auprès de la DIREN.

En ce qui concerne sa réponse au sujet du Chalet du lac, nous nous en tiendrons à ce que nous avons écrit dans [un précédent article](#)